



TC/47/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 mars 2011

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-septième session
Genève, 4 - 6 avril 2011

LOGICIELS ÉCHANGEABLES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. L'objet du présent document est de faire rapport sur des questions pertinentes concernant le document UPOV/INF/16/1 "Logiciels échangeables" et de fournir au Comité technique (TC) des informations générales pour son examen du document UPOV/INF/16/2 Draft 1.

2. La structure du document est la suivante :

I.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
II.	TRADUCTION DU GUIDE DE L'UTILISATEUR DU SYSTÈME SIRIUS POUR LA SAISIE DES DONNÉES.....	3
III.	ACTUALISATION DE L'INFORMATION SUR L'UTILISATION DES LOGICIELS PRÉSENTÉS DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/16/1 "LOGICIELS ÉCHANGEABLES".....	3
IV.	NOUVEAUX LOGICIELS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION AUX FINS DE LEUR INCLUSION DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/16 "LOGICIELS ÉCHANGEABLES"	4
	LOGICIELS PRÉSENTÉS À LA VINGT-HUITIÈME SESSION DU TWC.....	4
	LOGICIELS À PRÉSENTER À LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DU TWC	5

Annexe I : Information sur les nouveaux logiciels échangeables communiquée par les Pays-Bas en réponse à la circulaire E-1464

Annexe II : Information sur les nouveaux logiciels échangeables communiquée par la Fédération de Russie en réponse à la circulaire E-1464

3. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
TWP :	Groupes de travail techniques

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

4. À sa quarante-sixième session tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, le TC a examiné les documents TC/46/12 et UPOV/INF/Software Draft 3 “Logiciels échangeables”. Le TC est convenu que, sous réserve de l’approbation du Comité administratif et juridique (CAJ), le document UPOV/INF/Software Draft 3 devrait être soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendrait à Genève le 21 octobre 2010. Le TC a noté que les traductions en français, en allemand et en espagnol du texte original anglais seraient examinées par les membres concernés du Comité de rédaction élargi du Comité technique (TC-EDC) avant que le projet de document UPOV/INF/Software soit soumis au Conseil (voir les paragraphes 76 et 77 du document TC/46/15 “Compte rendu des conclusions”).

5. À sa soixante et unième session tenue à Genève le 25 mars 2010, le CAJ a examiné les documents CAJ/61/9, CAJ/61/10 et UPOV/INF/Software Draft 3. Le CAJ a noté que le TC avait accepté l’adoption du document UPOV/INF/Software par le Conseil, sur la base du document UPOV/INF/Software Draft 3. Le CAJ est convenu que le document UPOV/INF/Software Draft 3 devrait être soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendrait à Genève le 21 octobre 2010. Il a noté que les traductions en français, en allemand et en espagnol du texte original anglais seraient examinées par les membres concernés du TC-EDC avant que le projet de document UPOV/INF/Software ne soit soumis au Conseil (voir les paragraphes 74 à 76 du document CAJ/61/12 “Compte rendu”).

6. À sa quarante-quatrième session ordinaire tenue à Genève le 21 octobre 2010, le Conseil de l’UPOV a adopté le document UPOV/INF/18/1 “Logiciels échangeables” sur la base du document UPOV/INF/18/1 Draft 1 (voir le paragraphe 33 du document C/44/16 “Compte rendu des conclusions”). Sur la base de la décision du Conseil de ne pas adopter le document UPOV/INF/16/1 Draft 1 (voir le paragraphe 30 du document C/44/16 “Compte rendu des décisions”) et afin de conserver une numérotation séquentielle pour les documents d’information, le code du document “Logiciels échangeables”, qui était “UPOV/INF/18/1”, est devenu “UPOV/INF/16/1”.

TRADUCTION DU GUIDE DE L'UTILISATEUR DU SYSTÈME SIRIUS POUR LA SAISIE DES DONNÉES

7. Le TC, à sa quarante-sixième session, et le CAJ, à sa soixante et unième session, ont approuvé la traduction en anglais, par le Bureau de l'Union, du guide de l'utilisateur du système SIRIUS pour la saisie des données, étant entendu que les experts de la France vérifieraient la version anglaise et en seraient également responsables.

8. En avril 2010, le Bureau de l'Union a demandé la traduction en anglais du guide de l'utilisateur du système SIRIUS pour la saisie des données. Ce guide a été traduit et fait l'objet d'une vérification par des experts de la France.

9. Le TC est invité à prendre note du rapport sur les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne la traduction en anglais du guide de l'utilisateur du système SIRIUS.

II. ACTUALISATION DE L'INFORMATION SUR L'UTILISATION DES LOGICIELS PRÉSENTÉS DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/16/1 "LOGICIELS ÉCHANGEABLES"

10. La section 4 du document UPOV/INF/16/1 "Logiciels échangeables", adopté par le Conseil de l'UPOV à sa quarante-quatrième session ordinaire, est ainsi libellée :

"4. Renseignements sur l'utilisation des logiciels par les membres de l'Union

"4.1 Une circulaire est diffusée aux membres de l'Union chaque année, en vue de les inviter à donner des renseignements sur leur utilisation des logiciels figurant dans le document UPOV/INF/16.

"4.2 Les renseignements sur l'utilisation des logiciels par les membres de l'Union sont indiqués dans les colonnes "Membre(s) de l'UPOV utilisant le logiciel" et "Application par l'(les) utilisateur(s)". En ce qui concerne la colonne "Application par l'(les) utilisateur(s)", les membres de l'Union peuvent indiquer, par exemple, les cultures ou les types de cultures pour lesquels les logiciels sont utilisés."

11. Le 4 février 2011, le Bureau de l'Union a diffusé la circulaire E-1464 auprès des personnes désignées par les membres de l'Union faisant partie du Comité technique, les invitant à donner des informations sur l'utilisation des logiciels mentionnés dans le document UPOV/INF/16. Le Bureau de l'Union a reçu des informations de la Croatie sur l'utilisation des logiciels présentés dans le document UPOV/INF/16. Le document UPOV/INF/16/2 Draft 1 incorpore l'information actualisée sur l'utilisation des logiciels échangeables présentée par la Croatie.

12. Tout changement que le TC proposera, à sa quarante-septième session, d'apporter au texte du document UPOV/INF/16/2 Draft 1 figurera dans le document UPOV/INF/16/2 Draft 2, pour examen par le CAJ à sa soixante-troisième session qui aura lieu à Genève en octobre 2011. Sous réserve de l'adoption d'un texte commun par le TC et le CAJ, le document UPOV/INF/16/2 sera soumis pour adoption au Conseil à sa quarante-cinquième session ordinaire qui aura lieu à Genève le 20 octobre 2011.

13. *Le TC est invité*

a) *à examiner le document UPOV/INF/16/2, et*

b) *à prendre note de la procédure de révision du document UPOV/INF/16/1, telle qu'exposée dans le paragraphe 12.*

III. NOUVEAUX LOGICIELS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION AUX FINS DE LEUR INCLUSION DANS LE DOCUMENT UPOV/INF/16 "LOGICIELS ÉCHANGEABLES"

Logiciels présentés à la vingt-huitième session du TWC

14. À la vingt-huitième session du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), tenue à Angers (France) du 29 juin au 2 juillet 2010, l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) a invité le TWC à envisager d'incorporer la base de données centralisée des dénominations variétales de l'OCVV dans le document UPOV/INF/Software. Il a été expliqué que cette base serait mise à la disposition de tous les membres de l'Union et permettrait à ceux-ci d'utiliser l'outil de vérification des dénominations variétales de l'OCVV en combinaison avec toutes les données figurant dans la base de données centralisée des dénominations variétales de l'OCVV. Le TWC a pris note des avantages qui pourraient découler de l'harmonisation de la vérification des dénominations variétales, et est convenu qu'il faudrait proposer d'incorporer la base de données centralisée des dénominations variétales de l'OCVV dans le document UPOV/INF/Software (voir les paragraphes 65 et 66 du document TWC/28/36 "Report").

15. À la suite de la vingt-huitième session du TWC, l'OCVV a écrit au Bureau de l'Union pour expliquer que la base de données centralisée des dénominations variétales de l'OCVV était accessible aux membres de l'Union par l'intermédiaire de son site Web, et a expliqué que le logiciel de vérification des dénominations variétales, qui était le fruit d'une coopération entre l'OCVV et le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), serait également mis à la disposition des membres de l'Union. À cet égard, il a précisé que ni l'OCVV ni le GEVES ne seraient en mesure de fournir une assistance relative à l'installation et à l'utilisation de ce logiciel.

16. Le TWC a aussi pris connaissance d'un exposé sur les systèmes de gestion électronique des bureaux mis en œuvre par l'OCVV, dont une copie fait l'objet de l'annexe III du document TWC/28/35. L'OCVV a proposé son assistance à tout membre de l'Union souhaitant tirer avantage de l'expérience de l'OCVV aux fins de la mise au point de son système, et a suggéré d'examiner dans quelle mesure cette offre pourrait être prise en considération dans le document UPOV/INF/Software ou ailleurs (voir le paragraphe 67 du document TWC/28/36 "Report").

17. *Le TC est invité :*

a) *à prendre note des possibilités d'accès des membres de l'Union à la base de données centralisée des dénominations variétales de l'OCVV, telles qu'exposées dans les paragraphes 14 et 15;*

b) à noter que le logiciel de vérification des dénominations variétales développé par l'OCVV et le GEVES serait mis à la disposition des membres de l'Union; et

c) à examiner comment l'offre d'assistance aux fins du système de gestion électronique des bureaux faite par l'OCVV, telle qu'elle figure dans le paragraphe 16, pourrait être prise en considération dans le document UPOV/INF/Software ou ailleurs.

Logiciels à présenter à la vingt-neuvième session du TWC

18. Répondant à la circulaire E-1464, les Pays-Bas et la Fédération de Russie ont fourni des informations sur les logiciels échangeables en sus de celles figurant dans le document UPOV/INF/16/1 "Logiciels échangeables". L'information fournie par les Pays-Bas figure dans l'annexe I du présent document et celle qui a été fournie par la Fédération de Russie dans l'annexe II.

19. La procédure d'examen de ces propositions d'incorporation est exposée dans le document UPOV/INF/16/1 "Logiciels échangeables", comme suit :

“2. Procédure à suivre pour inclure des logiciels

“Les logiciels qu'il est proposé d'inclure dans le document UPOV/INF/16 par les membres de l'Union sont tout d'abord soumis pour examen au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC). En fonction des logiciels présentés et de l'expérience des membres de l'Union, le TWC formule une recommandation au Comité technique (TC) en ce qui concerne la mention éventuelle de ces logiciels dans le document UPOV/INF/16. Si le TC et le Comité administratif et juridique (CAJ) formulent une recommandation positive, les logiciels seront mentionnés dans un projet de document UPOV/INF/16, qui sera examiné par le Conseil en vue de son adoption. Le document UPOV/INF/16 est adopté par le Conseil.”

20. Sur cette base, le TWC sera invité à examiner les propositions des Pays-Bas et de la Fédération de Russie, telles qu'elles figurent dans les annexes I et II du présent document, à sa vingt-neuvième session qui aura lieu à Genève du 7 au 10 juin 2011.

21. Le TC est invité à noter que les Pays-Bas et la Fédération de Russie seront invités à présenter les logiciels échangeables proposés, ainsi qu'il est expliqué dans les annexes I et II du présent document, respectivement, à la vingt-neuvième session du TWC pour incorporation éventuelle dans une révision future du document UPOV/INF/16.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

Information sur les nouveaux logiciels échangeables communiquée par les Pays-Bas en réponse à la circulaire E-1464

LOGICIELS ÉCHANGEABLES DE L'UPOV

Veillez soumettre l'information de votre pays/organisme dans les colonnes intitulées "Membre(s) de l'UPOV utilisant le logiciel" et "Application par l'(les) utilisateur(s)", selon que de besoin.

INFORMATION SOUMISE PAR (NOM DE L'ÉTAT/ORGANISATION) :

- a) Administration des demandes
- b) Systèmes de demande en ligne
- c) Vérification des dénominations variétales
- d) Conception des essais DHS et analyse des données
- e) Enregistrement et transferts des données
- f) Analyse d'images
- g) Données biochimiques et moléculaires

Date de l'inclusion	Nom du programme	Langage de programmation	Fonction (bref résumé)	Source et personnes à contacter	Condition de la fourniture	Membre(s) de l'UPOV utilisant le logiciel	Application par l'(les) utilisateur(s)
	BIONUMERICS		Plate-forme de création de bases de données et d'analyse de schémas 1D, de gels 2D, de tableaux de phénotypes et de séquences d'ADN/de protéines	Pays-Bas Mél. : h.teunissen@naktuinbouw.nl	Logiciels commerciaux disponibles par l'intermédiaire d'Applied Maths	NL	Pomme de terre, fraisier, œillet, pommier, campanule, chou de chine, frésia, géranium, glaïeul, guzmania, gypsophile, hellébore, hortensia, avoine rude, fusain, pennisetum purpureum (millet pourpre "Prince"), concombre, lis, mandevilla, ornithogale, poivrier, poirier, phalaenopsis, platycodon, rhipsalis, rosier, chou de milan, laitue, chou cabus, haricot, tomate, oignon, pastèque, carotte, zantedesque

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

Information sur les nouveaux logiciels échangeables communiquée par la Fédération de Russie en réponse à la circulaire E-1464

LOGICIELS ÉCHANGEABLES DE L'UPOV

Veillez soumettre l'information de votre pays/organisme dans les colonnes intitulées "Membre(s) de l'UPOV utilisant le logiciel" et "Application par l'(les) utilisateur(s)", selon que de besoin.

INFORMATION SOUMISE PAR (NOM DE L'ÉTAT/ORGANISATION) :

- a) Administration des demandes
- b) Systèmes de demande en ligne
- c) Vérification des dénominations variétales
- d) Conception des essais DHS et analyse des données

Date de l'inclusion	Nom du programme	Langage de programmation	Fonction (bref résumé)	Source et personnes à contacter	Condition de la fourniture	Membre(s) de l'UPOV utilisant le logiciel	Application par l'(les) utilisateur(s)
	ZAJVKA	SQL Windows	Information sur les demandes (nom et adresse des déposants, dénomination proposée, date de la demande, etc. et enregistrement (dénomination, date de l'enregistrement)	Fédération de Russie, Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales, Valentin Sherbina, chef du Département informatique Mél. : gossort@gossort.com		RU	Toutes les plantes cultivées
	OOS	SQL Windows	Logiciel pour base de données généralisée aux fins de la programmation et de l'analyse de données sur les variétés végétales soumises aux essais DHS	Fédération de Russie, Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales, Valentin Sherbina, chef du Département informatique Mél. : gossort@gossort.com		RU	Toutes les plantes cultivées

TC/47/12
Annexe II, page 2

Date de l'inclusion	Nom du programme	Langage de programmation	Fonction (bref résumé)	Source et personnes à contacter	Condition de la fourniture	Membre(s) de l'UPOV utilisant le logiciel	Application par l'(les) utilisateur(s)
	PLOD_PLAN	SQL Windows	Logiciel de base de données pour l'analyse DHS et la programmation de données sur les essais DHS sur des espèces fruitières ou des baies	Fédération de Russie, Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales, Valentin Sherbina, chef du Département informatique Mél. : gossort@gossort.com		RU	Espèces fruitières, baies
	ISS (SPRAVKA)	Borland C (DOS) VBA (en cours de création)	Logiciel de notification, calcul et analyse de données sur les variétés végétales soumises aux essais DHS les 10 dernières années	Fédération de Russie, Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales, Valentin Sherbina, chef du Département informatique Mél. : gossort@gossort.com		RU	Toutes les plantes cultivées

[Fin de l'annexe II et du document]